



Propositions du GT2 'Quels biens et services au sein de la CCR' au Comité de Pilotage

Mardi 29 juin 2010

PROJET DE CITE DE LA CONSOMMATION RESPONSABLE
A MARSEILLE

CONTRIBUTEURS du GT2 :

Carole THOMAS (Hom & Ter), Marie BROUDIC (Hom & Ter), Alexandre FASSI (Inter-Made), Christel OLIME (Ethicomundo), Sandrine MOENDANDZE (le Zèbre Zen), Clovis LE GOFF (ExpressCycl – coursiers à vélo), Laure FOUSSON (Collectif Vélo en Ville), Annick PRIANO (Artisans du Monde), Marc ALPHANDERY (APEAS, Alliance Provence), Carmen SIVILA-TESSIER (Artisans du Monde), Myriam CARBONARE (Regain), Pierre LEVY (Regain)

A – Services, activités et espaces au sein de la CCR

Préambule :

Un questionnaire adressé à 70 acteurs Marseillais a eu un taux de retour de 31 % (25 réponses).

Même si les réponses présentées ci-dessous ne représentent pas l'ensemble des structures amenées à rejoindre la CCR, elles attestent de la demande des acteurs à créer un espace mutualisé autour de la consommation responsable et reflètent une situation « de départ ».

1. Les secteurs d'activités représentés au sein de la CCR

Afin de témoigner de la vitalité de l'ESS sur le territoire Marseillais, tous les secteurs d'activité pourront être représentés dans la mesure où ils respectent la charte.

Les structures retenues devront apporter des garanties à la fois sur les produits proposés et sur la démarche globale de leur organisation.

Les secteurs d'activité représentés sont les suivants :

Alimentaire Epice Artisans du Monde Tani Mena Hom&Ter	hygiène, cosmétique, produits d'entretien La Boutique Ecologique Karawan Hom&Ter	Santé Access Equilibre
Artisanat Tani Mena Artisans du Monde Alter Mundi Ethico Mundo	Informatique - services en ligne Eco Sapiens Libre à vous	Services aux entreprises Inspire Concierge Durable
Enfance Zebre Zen	Loisirs / cultures Ethico Mundo Zebre Zen	Textile /Mode Artisans du Monde Alter Mundi Ethico Mundo Pachama Saramani
Finances et assurances APEAS La Nef	Réseau ESS et accompagnement Mesclun APEAS LaPlateforme Inter-Made Regain	Tourisme Ethico Mundo
Habitat Regain	Restauration Green Bar Coffee	Transport Collectif Vélos en Ville

La définition des secteurs doit être reformulée : mode /déco plutôt que textile ou artisanat...

La surreprésentation des réseaux et structures d'accompagnement s'explique par le fait que les acteurs commerciaux attendent d'avoir une idée plus précise de l'implantation, du niveau de loyer et du calendrier avant de se prononcer.

Par ailleurs, le secteur alimentation, sous-représenté par les structures ayant répondu au questionnaire, semble particulièrement stratégique et doit pouvoir offrir une offre complète et variée, intégrant notamment du frais. Un effort spécifique devra être fait dans ce sens en phase 2.

Enfin, le secteur de l'éco-construction devra être davantage prospecté.

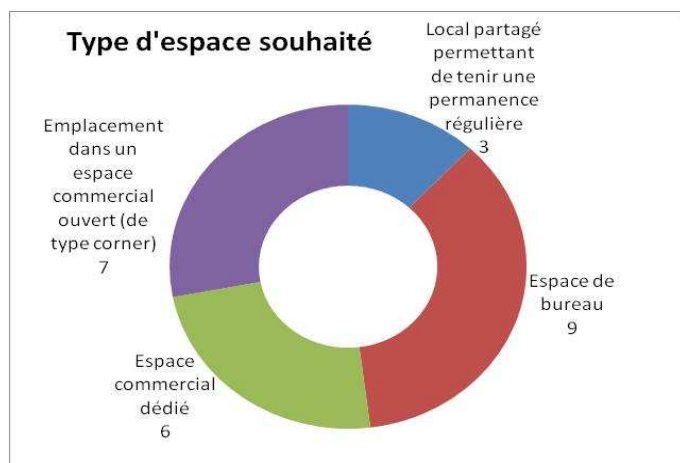
2. La CCR : une 'porte d'entrée' sur l'ESS à Marseille et dans la Région

Outre sa vocation commerciale, la CCR jouera une fonction de 'porte d'entrée' ouvrant largement vers les autres acteurs de l'ESS à Marseille et en région PACA.

Cette communication pourra se faire par différents moyens :

- par un site Internet 'portail'
- par voie d'affichage, d'exposition
- par une borne de consultation en libre accès de la BDIS (base de données des initiatives solidaires)
- par la mutualisation d'un espace de permanence pour les structures n'ayant pas besoin d'une présence quotidienne.

3. Les besoins de surface exprimés :

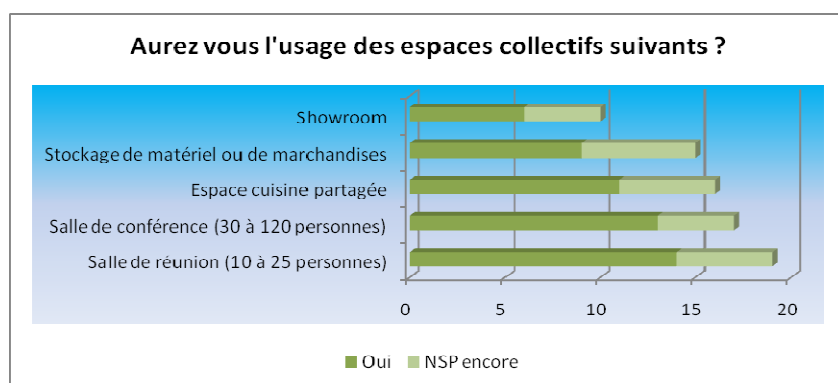


Total superficie souhaitée :

Espaces commerciaux : 489 m² (dont 129 m² en corner)

Espaces bureaux : 695 m² (dont IM + APEAS = 500 m²)

4. Les espaces mutualisés souhaités :



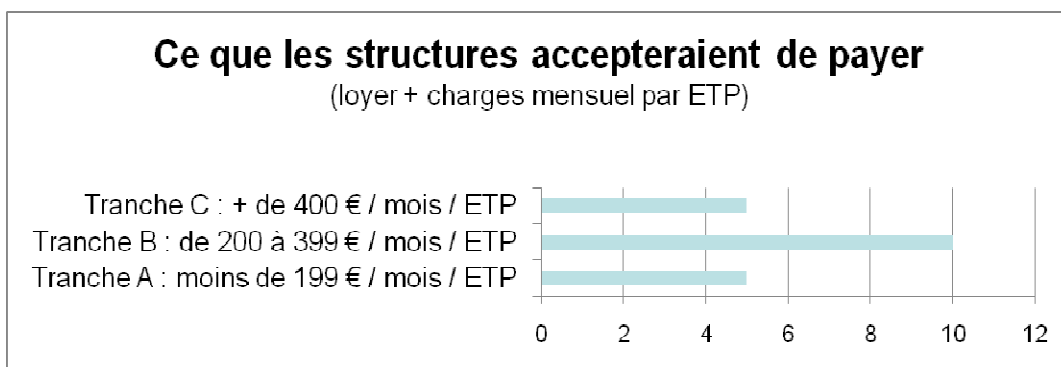
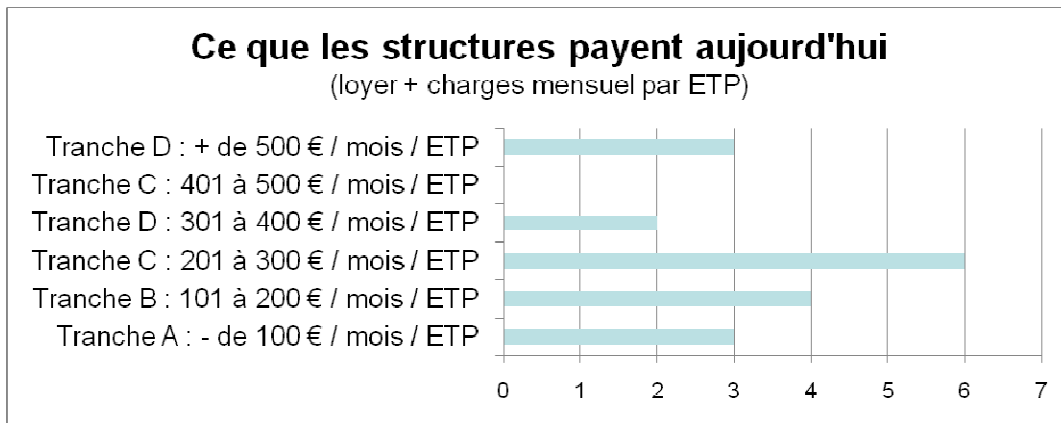
Sur 25 réponses exprimées

5. Les différents espaces possibles de la CCR

En recoupant les réponses aux questionnaires et les propositions du GT2, les différents espaces suivants sont pressentis :

- **Des espaces de vente**, sous forme de 'corners' au sein d'un vaste *open space* (caisse centralisée) et d'espaces boutiques réservés.
- **Des espaces de vie** : un bar/restaurant, une salle de conférence permettant de programmer des conférences et des débats mais aussi des activités culturelles en lien avec l'ESS.
- **Un espace « événementiel »** permettant d'accueillir des expositions, des résidents temporaires, des événements en lien avec l'ESS...
- **Un espace dédié à des permanences** permettant à des acteurs n'ayant pas de vocation commerciale de recevoir ponctuellement du public
- **Un espace dédié aux groupements de consommateurs** pouvant servir de point de rencontre, de local de livraison, de lieu de stockage...
- **Un espace de stockage.**
- **Des espaces de travail** : bureaux, salles de réunion. Ces espaces ne sont pas prioritaires dans le projet, mais la demande est réelle et il serait intéressant de voir comment elle peut être prise en compte.

6. Les niveaux de loyers envisageables



B - Quelle logique pour choisir les résidents de la CCR ? (en phase 2)

1. Principes généraux de sélection des acteurs

- Priorité sera donnée aux acteurs marseillais ancrés dans l'ESS
- Pour les secteurs d'activités où l'offre marseillaise n'est pas suffisante, on fera appel en complément à l'échelle régionale et nationale.

2. Un comité de sélection lors de la phase de pré-réservation

Dès la phase 2, un système de pré-réservations des structures intéressées sera proposé.

Un comité de sélection mis en place avec le comité de pilotage. Il examinera les dossiers présentés sur la base d'une grille de sélection permettant de vérifier que la charte est respectée.

Cependant, la décision finale du choix reviendra probablement à l'exploitant d'où l'importance d'une implication des résidents dans la gouvernance collective qui sera chargée d'exploiter la CCR.

3. Puis une logique de cooptation

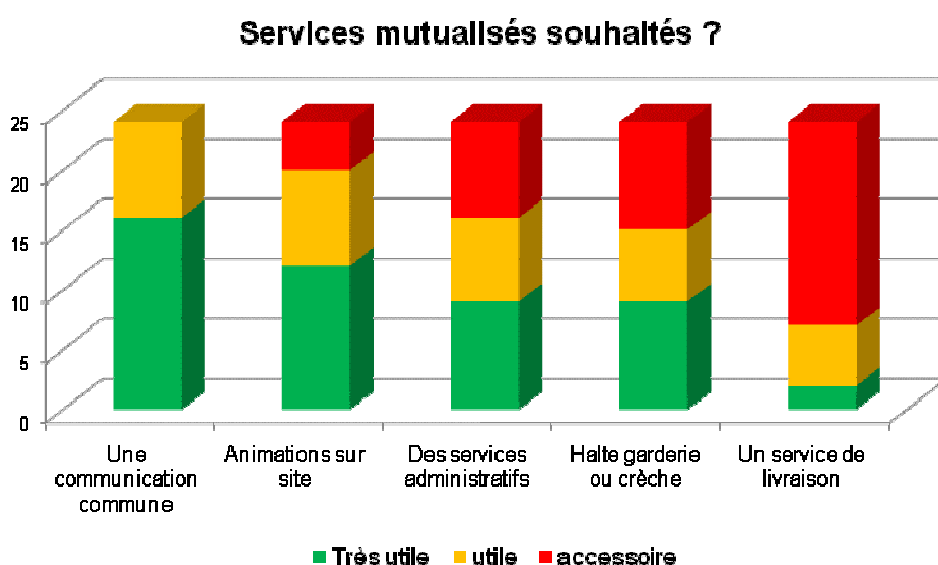
Les structures dont la pré-réservation aura été validée seront regroupées par pôle d'activité. Elles définiront ensemble leurs règles d'organisation au sein de la CCR, puis évalueront, en fonction des biens et services qu'elles peuvent offrir, des manques et des espaces disponibles pour chaque pôle, s'il est nécessaire de compléter l'offre marseillaise en faisant appel à des acteurs nationaux. Elles définiront les critères de choix à partir de la charte, et la structure accompagnant le développement

du projet sera chargée de chercher et de contacter ces acteurs 'complémentaires' amenés à rejoindre la CCR.

Notons que cette organisation par pôles d'activité est également celui de la 'Citta dell'altra economia' à Rome, organisée en 'départements' regroupant les acteurs d'un même secteur d'activité, qui définissent chacun en leur sein leurs règles de fonctionnement. Un voyage d'étude est prévu à Rome (en septembre 2010) pour voir dans quelle mesure ce modèle est pertinent pour Marseille.

C - La participation des résidents à un projet collectif

1. Les services pouvant être mutualisés :



Sur 25 réponses exprimées

2. Trois 'outils' de gouvernance peuvent être envisagés :

La CCR est un projet collectif. Cette dimension suppose de créer des outils communs et définir des projets collectifs (par ex. : la programmation culturelle...).

▪ Une association des résidents :

Les résidents devront adhérer à l'**association des résidents**. Elle aura pour objet de faire vivre ce 'projet collectif'.

Des commissions pourront être mises en place par secteur d'activité, et autour d'aspects plus fonctionnels : la programmation culturelle, la sensibilisation/information des consommateurs, la livraison mutualisée...

Il est proposé que les résidents aient une obligation de participation et s'investissent dans au moins une commission pour faire vivre le lieu.

Il est envisageable que l'association des résidents porte un salarié en charge de la communication extérieure et de la coordination de l'animation de la CCR. Par ailleurs, elle pourra éventuellement prendre en location les espaces dédiés aux permanences des structures non commerciales. Le

budget de cette association pourra être composé, pour partie de cotisations des structures résidentes et pour partie de subventions.

- **La création de groupements d'employeurs**

L'open space devrait être doté d'un système de caisses centralisées.

Par ailleurs, un nouveau métier, de 'vendeur éthique », pourrait être créé. Chaque département pourra ainsi décider de recruter, former et accompagner une personne chargée de gérer l'ensemble des corners d'un même secteur d'activité présent dans l'open space.

Ces salariés pourraient être portés par un ou plusieurs groupement d'employeurs, leur permettant ainsi d'entrer dans une véritable logique de **coopération économique**.

- **L'implication dans la gouvernance de la structure exploitante**

La gouvernance du lieu doit être rendu possible pour la structure exploitante, sans être obligatoire.

Fait à Marseille, le 25/06/2010